

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
10 MARS 2020**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 10 mars 2020, sous la présidence de M. CORABOEUF, Maire.

Etaient présents : Mmes DENEUBOURG, BRISSON, THOMASSE et MM CORABOEUF, KASSA, SELSCHOTTER Sylvain et Bernard, MILANDRE, RIBOURTOUT, FERNANDES, DUPUIS, GROENEWEG, MARTIN.

Excusée : Mme MARTINEZ donnant pouvoir à M. DUPUIS.

Secrétaire : Mme THOMASSE

Début de la séance : 20h10

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

BUDGETS GROUPE SCOLAIRE, ASSAINISSEMENT ET COMMUNE :

Pour le budget Groupe Scolaire :

Après lecture du compte administratif, il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 448.53 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 13 voix.

Le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité par 14 voix.

Pour le budget assainissement :

Après lecture du compte administratif, il laisse apparaître un excédent d'investissement de 158 720.55 € et un excédent de fonctionnement de 40 009.70 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 13 voix.

Le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité par 14 voix.

Pour le budget communal :

Après lecture du compte administratif, il laisse apparaître un déficit d'investissement de 85 929.97 € et un excédent de fonctionnement de 228 111.49 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 13 voix.

Le compte de gestion est également adopté à l'unanimité par 14 voix.

PARTICIPATION A LA PREVOYANCE DU CENTRE DE GESTION

Cette participation à la caisse de prévoyance pour indemnités journalières est obligatoire pour les employeurs de main d'œuvre.

La cotisation à la charge de la commune est de 57.19 € par mois si tous les agents cotisent, en tenant compte du traitement brut + NBI + prime mensuelle régulière. Le reste étant à la charge de l'employé ; chaque agent choisit ou non d'y adhérer.

Participation à la caisse de prévoyance adoptée à l'unanimité.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 :

De 8 h à 11 h 30 : Mme THOMASSE Françoise
Mme MARTINEZ Catherine
M. RIBOURTOUT Marc
M. MILANDRE Daniel

De 11 h 30 à 14 h 30 : M. KASSA Wondwossen
M. DUPUIS Philippe
M. FERNANDES Pascal
M. GROENEWEG Jean-Nicolas

De 14 h 30 à 18 h : M. MARTIN Armand
Mme BRISSON Wendy
Mme DENEUBOURG Françoise
M. SELSCHOTTER Sylvain

DEVIS POMPE A CHALEUR

Après avoir étudié deux devis pour la réparation de la pompe à chaleur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter celui de l'entreprise BOUGRÉAU de Villemandeur pour un montant de 5100.91 €.

DEMANDES DE DÉROGATION :

Monsieur le Maire présente 2 demandes de dérogation pour changement d'école primaire à la rentrée scolaire 2020.

Une pour Saint-Germain-des-Prés et l'autre pour Châtillon-Coligny.

Demandes accordées pour les 2 enfants à la majorité

QUESTIONS DIVERSES

M. DUPONT doit assister à une réunion avec la mission de la sécurité routière afin de revoir les modifications de sécurité.

Zone des Rosses : Promouvoir l'implantation d'artisans, Mme BOUFEDJI est sollicitée.

Le Lion d'Or doit rouvrir mi-avril.

Fin de séance à 23 H 20